

PREFECTURE DE L'OISE

DRLPE
bureau de l'environnement
Mireille Aurégan

CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 5 MARS 2009

Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques s'est réuni le 5 mars 2009 à la préfecture de l'Oise, salle de l'hémicycle, sous la présidence de Madame Willaert, secrétaire général, accompagnée de Monsieur Delattre, directeur de la réglementation, des libertés publiques et de l'environnement, et de Mesdames Aurégan, Batelliye et Cancalon, du bureau de l'environnement.

Assistaient à la réunion

Membres permanents

- Monsieur Jean-Luc Bracquart, direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
- Madame Isabelle Modeste, direction départementale de l'équipement et de l'agriculture
- Monsieur Jean-Claude Dangreville, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement,
- Madame Nathalie Haudebourt, direction départementale des services vétérinaires,
- Madame Séverine Jolibois, service interministériel de défense et de protection civile,
- Madame Paulette Rosius, ROSO,
- Monsieur Benoît Grégoire, chambre d'agriculture,
- Monsieur Frédéric Sourbet, chambre des métiers,
- Monsieur Xavier Rigaut, chambre de commerce et d'industrie,
- Docteur Nicole Oliviez Peluffe,
- Monsieur Frédéric Marcel, INERIS,
- Monsieur Guy Geiger Ingénieur chimiste
- Monsieur Vinay architecte

Membres consultatifs et invités

- Madame Céline Sobecki, service départemental d'incendie et de secours,
- Madame Sandrine Tannière chambre de commerce et de l'industrie de l'Oise

Membres excusés

- Monsieur Vincent Furry, direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement, a donné pouvoir à M. Dangreville
- Monsieur Michel Pillon, UDAF, a donné pouvoir à Mme Rosius
- Monsieur André Bultel fédération de la pêche, a donné pouvoir à M. Grégoire
- Monsieur Menn conseiller général
- Madame Cécile Morciano, direction départementale des affaires sanitaires et sociales

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 5 mars 2009

**SOUS-PREFECTURE DE CLERMONT - DIVERS
Dossier n°1**

OBJET : Entreprise Gilles ROUSSEL
AP d'autorisation de création d'une chambre funéraire à BRETEUIL

RAPPORTEUR : M.Aurégan

PERSONNES ENTENDUES : M.Marcotte adjoint au maire de Breteuil

OBSERVATIONS : aucune observation

- Sortie -

AVIS DU CODERST: vote favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 5 mars 2009

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DRIRE – Dossier n°1**

OBJET : Société MONDI PACKAGING GOURNAY à SAINT OMER EN CHAUSSEE
AP instaurant des servitudes d'utilité publique pour le site de l'ancienne usine de
transformation de papiers et cartons

RAPPORTEUR : M.Dangreville

PERSONNES ENTENDUES : aucune

OBSERVATIONS : aucune observation

AVIS DU CODERST : vote favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 5 mars 2009

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DRIRE – dossier n°2**

OBJET : Société LAFARGE PLATRES à AUNEUIL

AP d'autorisation d'étendre et de régulariser la situation administrative de certaines des installations exploitées dans l'établissement

RAPPORTEUR : M. Dangreville

PERSONNES ENTENDUES : M. Lenaers Directeur

M. Richard Ingénieur travaux neufs

M. Christiaens Maire d' Auneuil

OBSERVATIONS :

M. Dangreville précise qu'en cas d'incendie du stockage de polystyrène des effets irréversibles pourraient s'étendre au delà de 15 m des limites de l'entreprise, les terrains menacés sont occupés par des champs boisés que le pétitionnaire se propose d'acquérir.

M. Lenaers indique qu'une convention a été signée avec Nexity, le terrain leur sera vendu dès qu'ils auront l'autorisation d'abandon de la voie ferroviaire qui est actuellement coupée.

M. Geiger demande d'où vient le gypse.

M. Lenaers précise qu'il provient des terrains Lafarge exploités en sous-traitance, il n'y a pas de gypse de recyclage. Par contre, ils recyclent leur rebus de plaque de plâtre.

Mme Rosius demande s'il y déjà eu des études sur les nuisances sonores et quel est le risque d'augmentation des ces nuisances.

M. Lenaers explique qu'il y a un filtre à manche avec un ventilateur plus puissant qui tourne actuellement. Des mesures de bruit ont été réalisées en limite de propriétés qui sont conformes aux normes. D'autres mesures seront réalisées et si besoin le silencieux sera redimensionné.

Mme Rosius demande des précisions sur les horaires.

M. Lenaers précise qu'ils travaillent 24 heures sur 24, et 7 jours sur 7.

Le Docteur Peluffe demande si sur l'ensemble des effectifs ont été constatées des maladies professionnelles ou des cas de surdité.

M. Lenaers indique qu'aucune maladie professionnelle n'a été constatée depuis 1973, date de création, le plâtre n'est pas toxique. En ce qui concerne les nuisances sonores, le matériel est de bonne qualité et les lieux sont insonorisés.

M. Geiger demande quel est le produit utilisé pour l'homogénéité de la prise.

M. Lenaers explique que le gypse est broyé finement et le plâtre estensemencé avec pour favoriser la cristallisation.

- Sortie -

Le Docteur Peluffé constate que des habitations sont situées à 350 m et demande quelle est leur position par rapport au sens du vent.

M. Bracquart précise que les habitations sont à l'Ouest du site et qu'il y a un bois entre le site et les habitations.

AVIS DU CODERST : une abstention, vote favorable à la majorité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 5 mars 2009

**DDASS- PMPOA
Dossier n°1**

OBJET : Madame Bernadette DESPATY

APC de dérogation de distance. Le dossier a été retiré du Coderst suite à l'avis défavorable du SDIS sur la protection incendie.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 5 mars 2009

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DSV Dossier n°1**

OBJET : EARL ROLLET à ROYE SUR MATZ
APC de dérogation de distance

RAPPORTEUR : Mme Haudebourt

PERSONNES ENTENDUES : M. et Mme Rollet
M. Marchand adjoint au maire de Roye sue Matz

OBSERVATIONS : aucune observation

- Sortie -

AVIS DU CODERST : une abstention, vote favorable à la majorité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 5 mars 2009

**INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT
DSV- Dossier n°2**

OBJET : Société LA FERME DU PRE à ERAGNY SUR EPTE
APC en vue de modifier les unités d'élevage de Sérifontaine et d'Eragny sur Epte

RAPPORTEUR : Mme Haudebourt

PERSONNES ENTENDUES : M. Domet

OBSERVATIONS :

A la question de M. Vinay concernant la destination des œufs durs, M. Domet précise qu'une partie est destinée aux grandes et moyennes surfaces (GMS) et l'autre partie à la restauration. Les poules à la réforme sont vendues à l'abattoir.

M. Domet explique que les trois activités, casserie, ateliers œufs durs, ateliers œufs pochés ont pour objet d'apporter de la facilité aux clients.

Les œufs durs sont vendus traditionnellement, soit conservés en saumure soit en barquettes sous vide aux professionnels à destination des collectivités et des cantines.

M. Geiger demande comment sont stérilisés les jaunes d'œufs.

M. Domet explique que les blancs sont stérilisés à 58° et les jaunes à 68°. Ces températures suffisent à réduire le risque bactérien.

- Sortie -

M. Grégoire précise que l'élevage est bien inséré sur le site, il n'y a eu aucune remarque lors de l'enquête publique et la société génère 115 emplois.

AVIS DU CODERST: vote favorable à l'unanimité

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 5 mars 2009

**LOI SUR L'EAU
DDEA – Dossier n°1**

OBJET : Société NEXITY DOMAINES à VILLERS SOUS SAINT LEU
AP d'autorisation de réaliser l'aménagement pour la gestion des eaux pluviales de l'opération
de 104 maisons « Le domaine du Château »

RAPPORTEUR : M.Bracquart

PERSONNES ENTENDUES : aucune

OBSERVATIONS : aucune observation

AVIS DU CODERST : vote favorable à l'unanimité.

**CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT ET DES RISQUES
SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES**

Séance du 5 mars 2009

**LOI SUR L'EAU
DDEA- Dossier n°2**

OBJET : Société GRT GAZ à LAMORLAYE
Mise à sec temporaire de la Thève pour la réparation d'une canalisation de gaz

RAPPORTEUR : M. Bracquart

PERSONNES ENTENDUES : aucune

OBSERVATIONS :

M. Vinay demande si la canalisation est sous pression.

M. Bracquart précise que c'est le cas et la canalisation est située à un mètre au dessous du lit de la rivière. A la question de M. Vinay sur la méthode employée, M.Bracquart précise que c'est un milieu marécageux et on est obligé d'assécher pour réaliser les travaux, c'est la méthode la moins coûteuse.

M. Dangreville demande quelle est la nature de la réparation de la canalisation de gaz.

M. Bracquart explique que pour l'instant un problème a été décelé à cet endroit et que seuls les travaux permettront de connaître la nature exacte du problème.

AVIS DU CODERST : vote favorable à l'unanimité

Le bilan 2008 des inspections et les perspectives 2009 sont présentés. Les documents projetés seront joints au présent procès verbal.

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le secrétaire général lève la séance.

La prochaine réunion du conseil départemental de l'environnement, des risques sanitaires et technologiques est prévue le jeudi 2 avril 2009 à 14H30, salle de l'hémicycle en préfecture.

pour le préfet
et par délégation
le secrétaire général

Patricia WILLAERT